

- 2ème Rapporteur : Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement.
- 3ème Rapporteur : Directeur du Budget
- 4ème Rapporteur : Directeur Général de l'INSAE/MPSAE
- Secrétaire : Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- Membres
 - Directeur des Affaires Financières et Administratives du MPSAE.
 - Directeur Adjoint de la Planification d'Etat.
 - Directeur Général Adjoint de la Banque Commerciale du Bénin.
 - Rapporteurs des sous-commissions.
 - Secrétaires des sous-commissions.
 - Directeur Adjoint de la BCEAO

Article 4.- La Sous-Commission des ressources pour l'exercice 1982 est composée comme suit :

- Président : Ministre des Finances
- 1er Vice-Président : Directeur du Budget
- 2ème Vice-Président : Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement.
- 1er Rapporteur : Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- 2ème Rapporteur : Directeur de la Coopération Technique du Ministère du Plan.
- 3ème Rapporteur : Directeur Général Adjoint de la Banque Béninoise pour le Développement.
- Membres :
 - Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique.
 - Directeur Général du Ministère des Finances.
 - Directeur Adjoint de la Planification d'Etat.

- Directrice des Douanes et Droits Indirects
- Directeur de l'Industrie
- Directeur des Affaires Monétaires et Bancaires
- Directeur Général de la Banque Commerciale du Bénin
- Directeur Adjoint de la BCEAO
- Directeur du Service de l'Intendance des FAP
- Directeur des Impôts
- Camarades :
 - GOMEZ Cyriaque Henri DPE/MPSAE
 - DJAROUTOUBOUTOU Daouda DCO/MPSAE
 - OUEDANOU Eugène BCP/MPSAE
 - ZOUNON Cocou INSAE/MPSAE
 - TOGNIDE Damien DEP/MPSAE

Article 5.- La Sous-Commission des ressources qui siégera à la salle de Conférences de la Banque Béninoise pour le Développement a pour tâches :

- de faire des points sur l'évolution des ressources au cours de l'année 1981.
- d'arrêter le montant définitif des ressources financières, prévisiblement disponibles en 1982 par origine, par source et par nature :
 - * ressources nationales
 - * ressources étrangères
 - * recettes ordinaires
 - * recettes extraordinaires
 - * emprunts auprès des organismes extérieurs de financement
 - * crédit acheteur ou fournisseur
 - * dons des Pays amis
 - * lignes de crédit accordées par des pays amis
 - * financement des Banques Nationales
 - * concours de la BCEAO à l'Etat ;
- d'arrêter le montant définitif de l'avant-projet des dépenses de fonctionnement par nature et par secteur ;

- D'arrêter le montant de la dette publique à échoir en 1982.
- d'arrêter le montant des contributions de l'Etat au Budget des organisations auxquelles participe la République Populaire du Bénin.

Article 6.- Les conclusions des travaux de ladite Sous-Commission seront déposées à la Commission Nationale de Programmation au plus tard le Jeudi 15 Octobre 1981.

Article 7. La Sous-Commission des Objectifs de production et d'investissement est composée comme suit :

- Président : Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique
- 1er Vice-Président : Le Directeur de la Planification d'Etat
- 2e Vice-Président : Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.
- 1er Rapporteur : Cde HOUSSOU Atchouké, D/FA/MPSAE
- 2e Rapporteur : Cde ADIKPETO Bernard, D/BCP/MPSAE
- 3e Rapporteur : Cde FAVI Joachim, SP/DPE/MPSAE
- 1er Secrétaire : Cde TONON Fidèle DPE/MPSAE
- 2e Secrétaire : Cde PADGNOU Gustave, DR/IE

- Membres :
 - Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Finances.
 - Directeur de la Solde et de la Dette Viagère du Ministère des Finances.
 - Directeur du Contrôle Financier du Ministère des Finances.
 - Cde AGBEDE Ernest, DPE/MPSAE
 - Cde ASSOGBA Abalo Pierre, DPE/MPSAE

Article 8.- La Sous-Commission de objectifs qui siègera à la salle de Conférences de la Banque Commerciale du Bénin, Agence du Port, à pour tâches :

- d'arrêter les objectifs quantitatifs de production par secteur et par branche.
- d'arrêter la liste des projets d'investissements par secteur, par nature et par zone.
- de dégager par projet et par secteur la contrepartie béninoise et le concours du système international de coopération.
- de dégager les moyens humains et matériels d'accompagnement des objectifs retenus.

Article 9.- Les conclusions des travaux de ladite Sous-Commission seront déposées entre les mains de la Commission Nationale de Programmation au plus tard le Jeudi 15 Octobre 1981.

Article 10.- Le présidium qui pourrait se faire assister d'autres techniciens a pour mission :

- de procéder à la synthèse des travaux des Sous-Commissions
- de procéder aux tests de cohérence entre les objectifs, et les moyens.
- d'arrêter l'avant-projet de programme de production et d'investissement pour 1982 ainsi que l'avant-projet du budget de l'Etat.

Article 11.- La Commission Nationale de Programmation doit remettre ses travaux au Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin au plus tard le Samedi 31 Octobre 1981.

Article 12.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MPSAE 10 MF et ses Directions 10 autres Ministères et Provinces 26 DPE-INSAE 8 DAJL 2 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI 2 Président et ses Membres 60 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 JORPB 1.-